



REVISION
DU SCHÉMA DE
COHÉRENCE
TERRITORIALE
de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN
Bilan de concertation
Approuvé le 4 juillet 2024



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

Bilan de la concertation

Table des matières

I – Cadre règlementaire et objectifs de la démarche de concertation pour l’élaboration du nouveau SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.....	5
<i>A / Les éléments règlementaires.....</i>	<i>5</i>
<i>B / Les modalités de la concertation.....</i>	<i>5</i>
II – L’information tout au long de la procédure de révision.....	6
III – Articulation de la concertation lors des différentes phases d’élaboration du SCoT.....	9
<i>A / La réalisation du diagnostic territorial et de l’état initial de l’environnement.....</i>	<i>9</i>
<i>B / L’élaboration du projet d’aménagement stratégique.....</i>	<i>10</i>
<i>C / La construction du document d’orientation et d’objectifs.....</i>	<i>10</i>
IV – Mobilisation du public et des acteurs locaux pour la révision du SCoT.....	11
<i>A/ Les habitants et acteurs locaux.....</i>	<i>11</i>
1 – Les réunions publiques du 23 et du 25 janvier 2023.....	11
3 – Les réunions publiques du 23 avril et du 25 avril 2024.....	12
<i>B/ L’implication des maires et des élus communautaires.....</i>	<i>13</i>
1 – Les travaux de la conférence des Maires du 11 avril 2018 et des commissions qui ont suivi.....	13
2- La Conférence des Maires du 8 mars 2022.....	14
2 – L’élaboration du PAS : les Commissions élargies du 5 avril 2022 au Louvre-Lens-Vallée, du 23 mai 2022 au Mémorial 14-18’ à Souchez et du 18 octobre 2022 à Montigny-en-Gohelle.....	14
3 – Les réunions territorialisées de juin 2022 avec les communes.....	16
4 –La Conférence des Maires du 17 janvier 2023.....	16
5 – L’élaboration du DOO : les commissions élargies du 20 juin 2023 à Wingles, 5 juillet 2023 à Noyelles-Godault, du 4 octobre 2023 à la CALL, du 15 novembre à Fouquières-lès-Lens et du 10 janvier à la CAHC.....	17
6 – Les réunions dédiées au volet commerce.....	17
7 - Les réunions territorialisées d’avril 2024 avec les maires.....	18
<i>3/ Les personnes publiques associées.....</i>	<i>20</i>
1 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 29 novembre 2022.....	20
2 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 13 Février 2024.....	21
3 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 7 mars 2024.....	22
IV - Les moyens engagés au titre de la concertation et de publicité.....	23
<i>A / Mesures de publicités et d’information.....</i>	<i>23</i>
Mesures de publicité et d’information institutionnelles.....	23
Information, communication et participation dématérialisées.....	23

B / Usage de la presse	28
La phase du diagnostic.....	28
La phase d'élaboration du PAS	29
La phase d'élaboration du DOO.....	30
IV – Synthèse et conclusion sur les apports de la concertation.....	32

Table des illustrations

Figure 1: Capture d'écran du site internet du Syndicat Mixte SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ...	7
Figure 2: Article de presse de La Voix du Nord publié le 19 janvier 2023 et informant de la tenue de deux réunions publiques.....	7
Figure 3: Post sur le réseau social Facebook de la CAHC informant de la tenue de deux réunions le 23 janvier et le 25 janvier 2023.....	8
Figure 4: Page Facebook du Syndicat Mixte du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin informant les abonnés des étapes d'élaboration de la révision du SCoT	8
Figure 5: Publication LinkedIn à l'occasion de la réunion publique du 23 avril 2024	9
Figure 6: Réunion de la commission SCOT élargie du 5 juillet 2023 sur le volet commercial et le DAAC-L, à Noyelles-Godault.....	17
Figure 7 : Réunion avec les communes des pôles urbains structurants, 8 avril 2024, AVION	18
Figure 8: Réunion avec les communes du secteur rural, 10 avril 2024, ABLAIN-SAINT-NAZAIRE ..	19
Figure 9: Réunion avec les communes du secteur urbain, 16 avril 2024, COURCELLES-LES-LENS .	19
Figure 10: Réunion des PPA du 29 novembre 2022 à Liévin.....	20
Figure 11: Capture d'écran de la page internet dédiée à l'élaboration du nouveau SCoT	24
Figure 12: Capture d'écran de la page LinkedIn du SCoT LLHC.....	25
Figure 13: Capture d'écran de la page Facebook du SCoT LLHC	26
Figure 14: Post Facebook de l'Agglomération d'Hénin-Carvin incitant à participer aux réunions publiques d'avril 2024	26
Figure 15: Capture d'écran de la plateforme de contribution à destination des habitants et acteurs du territoire.....	27
Figure 16: Article de la Voix du Nord, 20 avril 2018.....	28
Figure 17: Article de La Voix du Nord, 23 janvier 2023.....	29
Figure 18 : Article de La Voix du Nord, 3 avril 2023	30
Figure 19: Article de La Voix du Nord, 22 avril 2024.....	30
Figure 20 : Article de La Voix du Nord, 22 avril 2024	31

I – Cadre réglementaire et objectifs de la démarche de concertation pour l'élaboration du nouveau SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

A / Les éléments réglementaires

Au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a fait l'objet d'un processus de concertation du public (habitants, associations locales et autres personnes concernées). Concomitamment, la révision s'est inscrite dans une démarche de co-construction associant les personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, incluant notamment l'Etat et ses différents services, la Région, les élus des 50 communes du territoire, ainsi que ceux représentant les deux Communautés d'agglomération.

L'association du public et des PPA a été réalisée tout au long de la démarche au rythme des différentes phases qui jalonnent l'édification de la vision politique et stratégique du territoire :

- Lors de la **phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement** (EIE) pour établir les ponts entre les enjeux du territoire et le projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- Au cours de la **construction du PAS** pour amender et partager la vision stratégique portée pour les vingt prochaines années sur le territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- Lors de la **constitution du document d'orientation et d'objectifs (DOO), intégrant le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAAC-L)** pour déterminer les recommandations et les prescriptions qui s'imposeront dans un rapport de compatibilité notamment aux documents d'urbanisme des communes des deux agglomérations.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre d'une consultation légale via l'enquête publique, au titre des articles L.121-10 à L.121-15 et L.123-1 du Code de l'environnement qui se déroulera après la procédure de consultation réglementaire des PPA prévue à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme.

B / Les modalités de la concertation

Lors de la séance du 24 juin 2015, le comité syndical du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a délibéré pour prescrire la révision du schéma en vigueur depuis le 11 février 2008. Cette délibération prescrit aussi les modalités de la concertation lors de cette révision. En se référant au Code de l'urbanisme, elle rappelle que cette concertation doit « *permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives [à celui-ci] et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.* » Elle précise que la concertation se déroulera autour des trois phases déjà évoquées dans la partie ci-dessus :

- L'établissement du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ;
- Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), devenu projet d'aménagement stratégique (PAS) depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance de modernisation des SCoT du 17 juin 2020 ;

- L'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) et du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique] (DAACL)¹, et l'analyse des incidences prévisibles sur l'environnement.

La délibération présentait de manière plus précise les outils et évènements potentiels de cette concertation. Il est à rappeler que les dispositifs inscrits dans la délibération constituent le fondement légal de la concertation, mais qu'il est possible pour l'autorité compétente de la compléter par d'autres outils.

II – L'information tout au long de la procédure de révision

Suite à la prescription de la révision du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, l'enjeu de l'information du public a été mis en avant. Il s'agissait d'une part de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de la démarche de concertation engagée, et d'autre part, d'offrir une information adaptée permettant aux moins familiers comme aux plus experts de se sentir concernés et d'avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la procédure de révision. A cet effet, plusieurs supports ont été mis en place :

- Des réunions publiques avec la population.
- Le site internet du Syndicat Mixte SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin ainsi que les sites internet des deux communautés d'agglomération. Le site du SCoT présente les principaux documents relatifs à la révision du SCoT et son état d'avancement.
- Des articles dans la presse locale informant de la tenue des réunions publiques et l'avancement de la démarche.
- Informations régulières sur les pages Facebook et LinkedIn du syndicat mixte
- Un registre mise en place au siège du Syndicat Mixte et des deux communautés d'agglomération SCoT comprenant les documents relatifs au projet de révision du SCoT.
- La possibilité pour les habitants d'adresser leurs observations par écrit au Président du Syndicat Mixte SCoT, rappelée dans la presse et sur le site web du syndicat mixte

La mobilisation de ces outils est détaillée dans la partie IV (Moyens engagés au titre de la concertation et de la publicité).



¹ La notion de DAAC-L n'apparaît pas dans la délibération initiale, car si le document d'aménagement commercial existe depuis la promulgation de la loi Solidarité et Renouvellements urbains le 13 décembre 2000, le DAAC-L n'existe sous sa forme actuelle que depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance de modernisation des SCoT le 17 juin 2020.



Figure 1: Capture d'écran du site internet du Syndicat Mixte SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

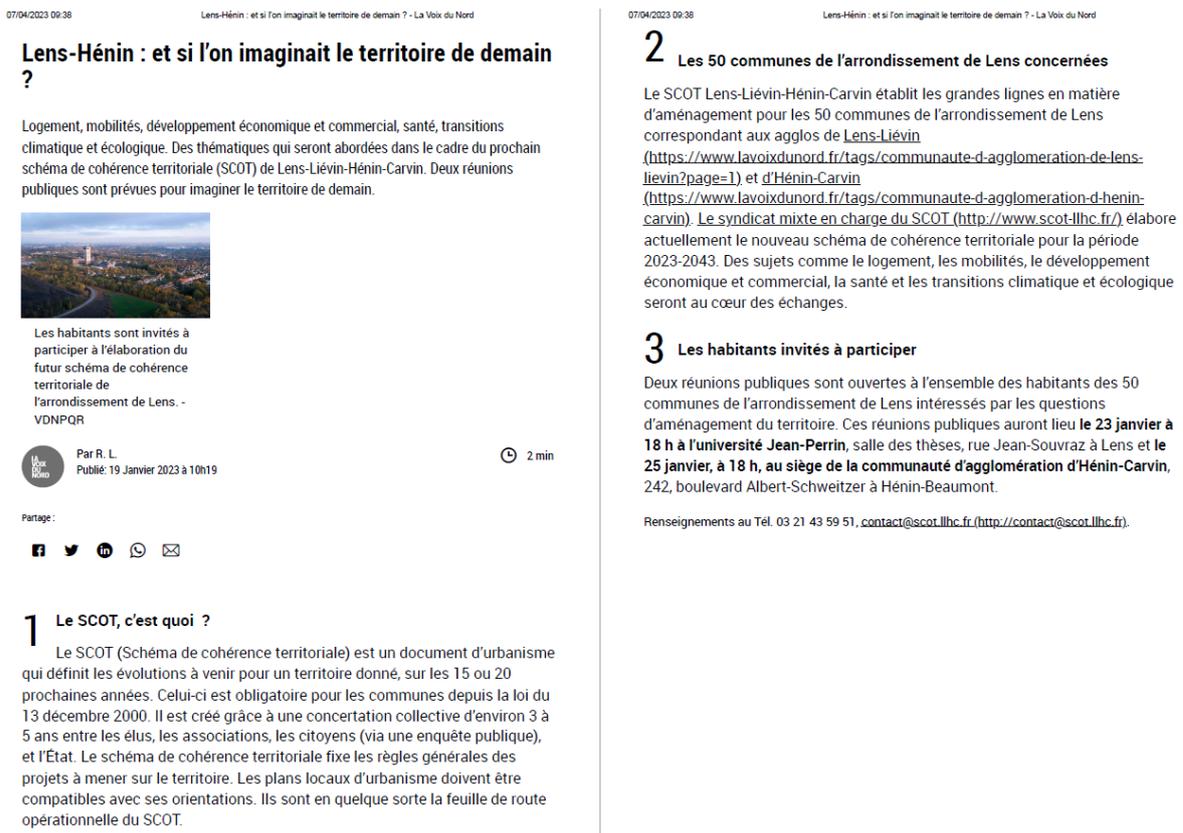


Figure 2: Article de presse de La Voix du Nord publié le 19 janvier 2023 et informant de la tenue de deux réunions publiques



Figure 3: Publication sur le réseau social Facebook de la CAHC informant de la tenue de deux réunions le 23 janvier et le 25 janvier 2023

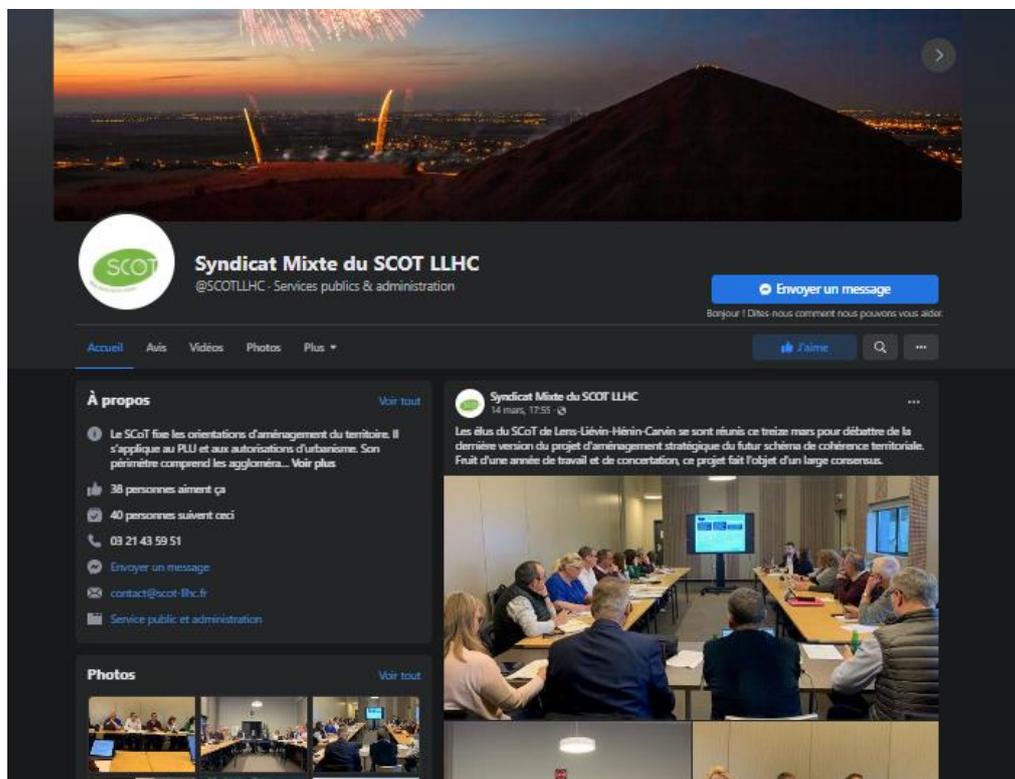


Figure 4: Page Facebook du Syndicat Mixte du SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin informant des différentes étapes d'élaboration de la révision du SCOT



Figure 5: Publication LinkedIn à l'occasion de la réunion publique du 23 avril 2024

III – Articulation générale de la concertation lors des différentes phases d'élaboration du SCoT

A / La réalisation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement

L'élaboration du diagnostic territorial a été engagée lors d'une conférence qui s'est tenue le 11 avril 2018 au Stade couvert régional de Liévin avec l'ensemble de maires du territoire. Cette conférence a permis de débattre sur un premier diagnostic du territoire et de présenter les grandes étapes de la procédure de révision du SCoT. Elle a été suivie de réunions de concertation qui se sont tenues jusque fin 2018.

Le projet de diagnostic territorial et son volet environnemental (l'état initial de l'environnement) ont été présentés lors d'un comité syndical qui s'est tenu en octobre 2020. Les documents ont été mis en ligne sur les pages web du syndicat mixte dédiées à l'élaboration du nouveau SCoT.

Suite à la période COVID, une synthèse de ce document et des grands enjeux transversaux qui en découlent, ont été débattus lors d'une conférence des maires organisée le 8 mars 2022 au centre Arc-en-Ciel de Liévin et qui a permis de fixer les grandes orientations pour engager l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).



Débat sur les enjeux transversaux - Conférence des Maires du 8 mars 2022

B / L'élaboration du projet d'aménagement stratégique

L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a débuté au premier trimestre 2022 suite à la définition de grands enjeux transversaux par les élus communaux lors de la Conférence des maires de mars 2022. Les travaux en commission des élus du comité syndical du SCOT et des élus communautaires a permis d'aboutir à un projet de PAS qui a fait l'objet de nombreux échanges lors de réunions de concertation avec les maires des communes et les élus communautaires, les personnes publiques associées et aux habitants du territoire sous forme de réunions publiques. Chacune de ces réunions a donné l'occasion d'amender le PAS en l'enrichissant des remarques et propositions des élus, personnes publiques associées et habitants avant d'être mis en débat lors d'une réunion du comité syndical qui s'est tenue le 13 mars 2023.

C / La construction du document d'orientation et d'objectifs

L'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAAC-L) a débuté au second trimestre 2023 suite à une réunion des présidents des EPCI et du SCOT, qui a permis de valider une trame détaillée du DOO. Une concertation des élus du comité syndical du SCOT et d'élus communautaires est venue enrichir cette rédaction lors de 4 commissions qui ont permis de co-construire le document en adaptant les prescriptions aux réalités du territoire et à la volonté politique des élus. Plusieurs comités techniques (COTECH) avec les services des agglomérations ont également permis de rédiger le DOO de manière partagée en tenant compte des besoins des agglomérations. La version de travail du DOO et du DAACL a ensuite été présentée lors de plusieurs réunions de concertation avec les maires et élus communautaires, aux personnes publiques associées, aux responsables de moyennes et grandes surfaces ainsi qu'aux habitants du territoire. Chacune de ces réunions a été l'occasion d'amender de façon continue le DOO en l'enrichissant des remarques et propositions des élus, techniciens et habitants.

IV – Mobilisation du public et des acteurs locaux pour la révision du SCoT

A/ Les habitants et acteurs locaux

Les habitants et acteurs locaux ont été mobilisés notamment au travers de réunions publiques lors de la phase du diagnostic, du PAS et du DOO, et d'une réunion avec des acteurs économiques des grandes et moyennes surfaces lors de la rédaction du DAACL. Plusieurs acteurs économiques et associatifs locaux ont également participé aux réunions élargies des personnes publiques associées.

1 – Les réunions publiques du 23 et du 25 janvier 2023



Figure 5: Réunion publique du 23 janvier 2023 à l'Université Jean Perrin de Lens

Contexte

Deux réunions publiques se sont tenues en janvier 2023 à la **faculté Jean Perrin de Lens** ainsi qu'au siège de la **Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin** afin de présenter aux habitants le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT proposé par les élus et enrichi des remarques émises par les personnes publiques associées (PPA). Avant cela, une présentation définissant le rôle d'un SCoT leur a été proposée, suivie d'une synthèse des éléments saillants du diagnostic territorial. La présentation du PAS a donné lieu à un temps d'échange et de débat dont les propositions et remarques faites ont permis d'alimenter la rédaction finale du PAS.

Éléments saillants des échanges

La présentation du PAS a suscité de **nombreuses questions de la part des habitants** à propos de plusieurs thématiques. Ils se sont interrogés sur la justification du périmètre du SCoT de LLHC, des interactions de celui-ci avec les SCoT limitrophes ainsi que de l'articulation avec les documents d'urbanisme inférieurs et supérieurs au SCoT. Les enjeux de mobilités ont suscité de nombreuses questions et remarques. Les habitants ont critiqué le manque d'aménagements cyclables qui ne sécurisent pas et n'incitent pas aux déplacements en vélo sur le territoire. Certains n'ont d'ailleurs pas compris comment le développement démographique du territoire - souhaité par les élus – pourrait être compatible avec le réseau de transport actuel. A propos du projet de réseau express Grand Lille, un habitant craint que le projet alimente seulement l'attractivité de métropole lilloise et non celle des villes du bassin minier. Par ailleurs, lors de la réunion publique, certains habitants

se sont opposés au développement des zones d'activités logistique sur le territoire, critique déjà émise par certains élus alors que l'activité logistique est une grande consommatrice de foncier.

3 – Les réunions publiques du 23 avril et du 25 avril 2024

Contexte

Deux réunions publiques se sont tenues en avril 2024 à la **Pépinière d'Initiatives et d'Activités Créatrices** à Carvin (40 participants environ) ainsi qu'au **Louvre-Lens-Vallée** à Lens (25 participants environ) afin de présenter aux habitants le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT proposé par les élus et enrichi des remarques émises par les personnes publiques associées (PPA). Une courte présentation définissant le rôle et les documents d'un SCoT a été proposée à l'aide d'une vidéo, puis les **éléments saillants du DOO ont été exposés**. La présentation de chaque chapitre du DOO a donné lieu à un temps d'échange et de débat dont les propositions et remarques faites ont permis de confirmer les orientations du projet de DOO et d'alimenter sa rédaction finale.



Figure 6: Réunion publique du 23 avril 2024 à Carvin



Figure 7: Réunion publique du 25 avril 2024 à Lens

Eléments saillants des échanges

Lors de la **réunion publique de Carvin** (23 avril 2024), les habitants ont évoqué les problématiques de congestion permanente des autoroutes A21 et A1, la nécessité de réduire la consommation de foncier et de préserver les terres agricoles, ainsi que la ressource en eau. Les participants se sont positionnés en faveur de la transformation de locaux tertiaires en logements. Les participants se sont interrogés sur les projets et les moyens financiers et humains qui permettront de concrétiser la mise en œuvre du SCoT.

Lors de la **réunion publique de Lens** (25 avril 2024), les participants ont souligné leur intérêt pour le développement du transport fluvial et des modes de transports décarbonés. La protection du commerce de proximité en centre-ville et le renouvellement de leur attractivité a fait partie des intérêts défendus par les citoyens. La préservation des espaces verts a été également un élément important prôné par les habitants et longuement débattu. Les participants ont échangé sur l'importance de renforcer l'infiltration des eaux pluviales, sur l'importance de prioriser l'usage des friches et la réhabilitation des bâtiments vacants. La promotion du tourisme, y compris fluvial, et la limitation de l'implantation des grands entrepôts logistiques ont été également évoqués.

B/ L'implication des maires et des élus communautaires

1 – Les travaux de la conférence des Maires du 11 avril 2018 et des commissions qui ont suivi

L'élaboration du diagnostic territorial a été engagée lors d'une **conférence qui s'est tenue le 11 avril 2018 au Stade couvert régional de Liévin** avec l'ensemble de maires du territoire. Cette conférence a permis de débattre sur un premier diagnostic du territoire et de présenter les grandes étapes de la procédure de révision du SCoT.

Une 1ère session des commissions thématiques a permis d'approfondir le travail de concertation sur le diagnostic du territoire et les enjeux auxquels il est confronté. Ce travail en commission a réuni les élus des communes et les acteurs locaux de l'aménagement et s'est déroulé du 20 juin au 4 juillet 2018 sous la forme de 5 réunions sur les thèmes suivants :

- Organisation Territoriale et Armature Urbaine
- Cadre de vie, Environnement, Paysage et Patrimoine
- Développement économique, commerce, emploi et employabilité
- Mobilité et transport
- Commission transversale

Du 3 octobre au 6 décembre 2018, une 2ème session des commissions thématiques s'est tenue suivant le même format. Enfin, pour conclure cette démarche de concertation, animée par l'agence d'urbanisme de l'Artois, pour l'élaboration du diagnostic territorial, 7 rencontres territoriales avec les maires du SCoT ont eu lieu en février et mars 2019.

Le projet de diagnostic territorial et son volet environnemental (l'état initial de l'environnement) ont enfin été présentés lors du comité syndical qui s'est tenu en octobre 2020 et mis en ligne sur les pages web du syndicat mixte dédiées à l'élaboration du nouveau SCoT.

2- La Conférence des Maires du 8 mars 2022

Contexte

La conférence des maires qui s'est tenue le 8 mars au Centre Arc-en-Ciel à Liévin visait deux objectifs. Le premier était de présenter aux élus les constats saillants et les problématiques ayant émergés du diagnostic territorial ainsi que de l'Etat Initial de l'Environnement. A partir de cette présentation, les participants furent invités à discuter des enjeux transversaux pour leur territoire : l'épanouissement social, culturel et humain pour les habitants du territoire du SCoT ; la structuration de l'urbanisme et la préservation des ressources ; le positionnement du territoire au sein de son système d'influence. Leurs propositions ont permis d'orienter l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique (PAS), document dessinant une vision politique commune pour le territoire durant les 20 prochaines années.

Eléments saillants des échanges

Lors de cette conférence, les élus ont débattu sur l'importance de lutter contre le changement climatique et la dynamique d'artificialisation des sols, tout en soulignant les difficultés qui s'y opposent tels que le manque de moyens financiers ou alors le risque d'une dégradation du cadre de vie.

De plus, l'enjeu du report modal du transport routier vers le transport fluvial, ferroviaire et en commun est relevé. Les élus ont proposé d'inscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) plusieurs propositions telles que la possibilité de développer la gare de Sainte-Henriette ou alors l'articulation du réseau de transport aux zones résidentielles et d'activités. Si le constat d'une lutte contre la voiture thermique est partagé, certains élus proposent pour autant des aménagements permettant de développer l'autopartage et le recours à la voiture électrique sur le territoire.

Cette réunion a rappelé la préoccupation majeure que représente l'offre de soin sur le territoire alors que l'espérance de vie des habitants du SCoT est inférieure à la moyenne nationale. L'enjeu de développer des emplois qualifiés a aussi été relevé afin de limiter l'exode des habitants vers les grandes métropoles.

Concernant la méthode d'élaboration du SCoT, une rédaction par stratégies plutôt que par thématiques est proposée afin de favoriser la transversalité des réponses. Ce sera d'ailleurs le choix retenu lors de la rédaction du Plan d'aménagement stratégique (PAS).

2 – L'élaboration du PAS : les Commissions élargies du 5 avril 2022 au Louvre-Lens-Vallée, du 23 mai 2022 au Mémorial 14-18' à Souchez et du 18 octobre 2022 à Montigny-en-Gohelle

Contexte

Ces commissions élargies, composées des élus du comité syndical et d'élus communautaires, visaient à préciser des scénarios de développement du territoire pour les 20 prochaines années, avec notamment des éléments à arbitrer sur : les perspectives démographiques ; les armatures de santé, de mobilité et territoriales ; la consommation foncière envisagée ainsi que les orientations politiques qui constitueront le socle de réflexion pour le projet d'aménagement stratégique (PAS).

Eléments saillants des échanges

Trois scénarios démographiques possibles ont été présentés aux élus afin de déterminer le développement futur du territoire : un « scénario ambitieux », basé sur un interventionnisme des collectivités à travers le SCoT et les PLU(i), un « scénario de déclin démographique ralenti », et un

scénario de la « dynamique continue », s'appuyant sur une prolongation de la tendance observée entre 2014 et 2020. Après débat, les élus privilégient le scénario ambitieux. Ils ont cependant conscience que ce scénario ne pourra avoir lieu que si des moyens sont notamment mis en œuvre afin d'une part de favoriser la connexion du territoire à la métropole lilloise, et d'autre part afin d'assurer le renouvellement urbain des centres villes de Lens et Liévin. Par ailleurs, il est souligné que pour parvenir au scénario ambitieux, des nouvelles entreprises proposant des emplois qualitatifs devront s'implanter sur le territoire afin d'attirer la population active, plus à même de soutenir le développement démographique. **Lors des commissions qui ont eu lieu au cours de l'élaboration du DOO, les élus ont finalement privilégié le scénario de la dynamique continue, plus réaliste que le scénario ambitieux en matière de production de logements.**

A propos de l'**armature territoriale de santé**, il est rappelé durant la réunion que le territoire est celui qui possède les indicateurs de santé les plus inquiétants sur le territoire national. Il est souligné que la population de LLHC n'est pas familière des soins et adopte parfois une posture de refus face au diagnostic. Mais c'est surtout un trop faible nombre de médecins et un manque de structuration du système de santé local qui pose problème. Il s'agirait donc d'une part d'améliorer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux médecins, et d'autre part d'améliorer le parcours de soins en facilitant les connexions entre les différents établissements de santé.

Ces séminaires ont ensuite porté sur la discussion de l'**armature territoriale de mobilité**. Les élus ont partagé l'envie de proposer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle thermique face à un constat de saturation du réseau routier et autoroutier, ainsi que face à la nécessité d'opérer une transition vers des mobilités décarbonnées. Pour cela, il a été proposé d'inscrire dans le projet politique l'intensification du transport ferroviaire de voyageurs vers les agglomérations limitrophes ainsi que l'amplification du fret ferroviaire de marchandises. Par ailleurs, le développement du transport de marchandises par voie fluviale est aussi une stratégie envisagée afin de participer à la décarbonation des mobilités.

Une cartographie a ensuite été proposée aux élus, analysant les **différents niveaux de polarités** des communes et leur rôle dans la structure du territoire. Certaines polarités sont bicéphales ou tricéphales en réunissant en leur sein plusieurs communes. Les élus de certaines municipalités ont confirmé ou infirmé cette carte en proposant des ajustements. Ils ont apprécié la réalisation de cette carte qui permettra de développer des politiques en faveur des équilibres territoriaux ainsi qu'en faveur de la mutualisation de certains équipements entre plusieurs communes. Les retours des élus ont été pris en compte dans la carte finalisée de l'armature territoriale.

Sur la **trajectoire de la consommation foncière**, les élus se sont positionnés en faveur d'une consommation foncière différenciée des communes selon leur niveau de consommation passée. Par ailleurs, ils remettent en cause la capacité du territoire du SCoT à accueillir des plateformes logistiques alors que celles-ci créent peu d'emplois mais consomment beaucoup de foncier.

Enfin, les élus ont ajusté des **orientations** contenues dans la première ébauche du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS). Certains élus ont souligné qu'en terme de marketing territorial il serait bon de ne plus rédiger d'orientation sur la « résilience » du territoire, notion associée depuis plusieurs années au passé minier. Il s'agirait plutôt de mettre en valeur dans le PAS la capacité du territoire à investir pour la transition écologique. Par ailleurs, il est souhaité que soit amendée l'orientation sur l'agriculture afin de valoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement. Enfin, un élu propose d'amender le PAS en faveur d'une anticipation et d'une réduction des nuisances et des pollutions.

En conclusion, ces séminaires ont permis de déterminer le contenu du projet de PAS.

3 – Les réunions territorialisées de juin 2022 avec les communes

Contexte

Trois réunions territorialisées ont été organisées en juin 2022 afin de présenter aux communes le projet politique du territoire. Les réunions se sont déroulées le **21 juin à Noyelles-sous-Lens pour les communes du cœur urbain**, le **22 juin à Givenchy-en-Gohelle pour le secteur des collines de l'Artois** et le **29 juin à Carvin pour les communes du secteur nord**. Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique ont été présentées et débattues par les élus ce qui a permis de conforter le projet.

4 – La Conférence des Maires du 17 janvier 2023



Figure 8 : Conférence des Maires du 17 janvier 2023 à Billy-Montigny

Contexte

Cette conférence a réuni le **17 janvier 2023 au centre culturel Léon Delfosse de Billy-Montigny**, l'ensemble des maires des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Une présentation similaire à celle qui avait été faite aux personnes publiques associées (PPA) en novembre 2022 (voir partie suivante) leur a été proposée avec une description synthétique du projet de PAS. Cette version consolidée du PAS intégrait les remarques émises par les PPA. Suite à cette présentation, les élus étaient invités à débattre des trois grandes dynamiques contenues dans le PAS. Leurs remarques et propositions d'amendements ont alimenté la version finale du Plan d'aménagement stratégique.

Éléments saillants des échanges

A propos de la première grande dynamique « **Bien vivre dans les villes et villages du SCoT** », un élu a questionné l'armature territoriale choisie lors des précédentes réunions de concertation. Selon lui, elle surestime la hiérarchie des communes et se fait au profit des grandes polarités. Il a rappelé que cette armature territoriale doit surtout servir à rappeler la multipolarité du territoire. Par ailleurs, les élus ont rappelé leur souhait d'insister plus dans le PAS sur le développement du transport fluvial, tout comme ils ont rappelé l'ambition de limiter l'accueil des activités de logistique consommatrices de foncier. De plus, ils souhaiteraient voir inscrit dans le PAS la nécessité de créer un CHU à Lens ainsi qu'un maillage des maisons de santé afin d'améliorer l'offre et l'accès aux soins.

Lors du débat sur le second axe stratégique du PAS « **Améliorer la santé et la qualité de l'environnement, conditions essentielles de l'épanouissement des habitants** », les participants

ont souhaité voire renforcé les orientations concernant le développement des mobilités actives et des alternatives de déplacement à la voiture individuelle. Par ailleurs, selon eux, la trame verte et bleue doit aussi être présentée dans le projet de territoire comme un atout touristique de développement social et économique du territoire. Enfin, ils ont souhaité que soit modifiée la terminologie de « polarité » dans l'armature territoriale au profit des notions de « bassin de vie » et de « bassin de mobilité ».

Les discussions sur le troisième axe stratégique « **Affirmer le rayonnement du territoire et du SCoT dans les Hauts-de-France et au-delà** » ont donné l'occasion de revenir sur les enjeux des mobilités. Les élus ont rappelé leur volonté de voir inscrit dans le PAS le renforcement du transport fluvial et ferroviaire sur le territoire.

Le débat s'est conclu sur un rappel des sujets récurrents : une répartition équilibrée de la consommation foncière entre les communes du SCoT ainsi qu'un développement maîtrisé des zones d'activités logistiques et tertiaires sur le territoire.

5 – L'élaboration du DOO : les commissions élargies du 20 juin 2023 à Wingles, 5 juillet 2023 à Noyelles-Godault, du 4 octobre 2023 à la CALL, du 15 novembre à Fouquières-lès-Lens et du 10 janvier à la CAHC

Ces commissions élargies ont permis d'échanger sur l'élaboration des trois chapitres du DOO :

- **Chapitre 1 : Bien vivre dans les villes et villages du territoire : promouvoir un développement urbain de proximité et de qualité (dont sur le volet commercial).**
- **Chapitre 2 : Offrir une qualité environnementale pour le bien-être des habitants**
- **Chapitre 3 : Accroître le rayonnement du territoire dans les Hauts-de-France et au-delà**

Les échanges débattus ont en particulier porté sur les questions de mobilité externe (création du SERM) et sur la définition de la trajectoire foncière en matière d'habitat et de d'activités, et ce à l'échelle du SCoT et par secteur géographique.



Figure 6: Réunion de la commission SCOT élargie du 5 juillet 2023 sur le volet commercial et le DAAC-L, à Noyelles-Godault

6 – Les réunions dédiées au volet commerce

Le volet commercial du DOO et l'élaboration du DAAC-L ont donné à une série de réunions dédiées. Outre la commission élargie mentionnée ci-dessus, **un webinaire a eu lieu le 27 septembre 2023** avec l'ensemble des maires pour présenter le volet commercial du DOO. Ce webinaire a été suivi

de rencontres individuelles les **23 et 24 octobre 2023** avec les maires dont les communes étaient pressenties comme localisations préférentielles pour le commerce d'importance.

L'élaboration du volet commercial du DOO et son DAAC-L a aussi donné lieu le **17 novembre 2023 à un webinaire avec les responsables des grandes et moyennes surfaces du territoire**. La partie commerce a aussi réuni le **29 novembre 2023 les personnes publiques associées** concernées dont la Chambre de commerce et d'industrie.

7 - Les réunions territorialisées d'avril 2024 avec les maires

Contexte

Trois réunions territorialisées ont été organisées en avril 2024 afin de présenter aux communes le projet de Document d'orientation et d'objectifs et de recueillir leurs remarques et propositions d'évolution. Ces réunions ont été organisées en tenant compte de la répartition spatiale proposée dans le projet de DOO. Elles se sont déroulées le **8 avril à Avion pour les 9 communes des pôles urbains structurants**, le **10 avril à Ablain-Saint-Nazaire pour les 13 communes du secteur rural** et le **16 avril à Courcelles-lès-Lens pour les 28 communes du secteur urbain**.



Figure 7 : Réunion avec les communes des pôles urbains structurants, 8 avril 2024, à Avion



Figure 8: Réunion avec les communes du secteur rural, 10 avril 2024, à Ablain-Saint-Nazaire



Figure 9: Réunion avec les communes du secteur urbain, 16 avril 2024, à Courcelles-les-Len

Éléments saillants des échanges

La **réunion avec les communes des pôles urbains structurants** (8 avril 2024) a permis aux élus de soulever plusieurs points : la nécessité de renforcer la place accordée au projet de SERM dans le DOO et au projet de desserte de Carvin, de réaffirmer la vocation universitaire que pourrait revêtir le futur centre hospitalier métropolitain de Lens, la définition de périmètres de protection des milieux naturels à une échelle plus fine (par les communes), la préservation des haies, ainsi que certaines interrogations sur la trajectoire foncière pour lesquelles des précisions ont été apportées.

Des constats ont également été partagés : les projets de PPRI proposés par l'Etat ne tenant pas suffisamment compte des réalités communales, et les difficultés locales rencontrées en matière de mobilité.

Les échanges lors de la **réunion avec les communes du secteur rural** (10 avril 2024) ont principalement porté sur la nécessité d'accroître l'attractivité des communes rurales du territoire, et d'accélérer la mise en œuvre d'une meilleure desserte de ces communes, sur la réponse à la désertification médicale du territoire, sur les prescriptions relatives à la préservation des paysages

et cônes de vue, sur le développement de l'alimentation locale, sur la préservation des capacités fonctionnelles des exploitations agricoles (circulation des engins), et sur la création de circuits touristiques en partenariat.

La **réunion avec les communes du secteur urbain** (16 avril 2024) a permis de mettre en avant plusieurs sujets partagés par les élus du territoire : la nécessité de proposer une offre de logements dignes, l'objectif de la biodiversité à travers la Chaîne des parcs et la lutte contre les plantes invasives. Les élus ont également longuement échangé sur la question de la réduction de la consommation foncière aux prismes des attentes de l'Etat suite à la loi Climat et Résilience.

3/ Les personnes publiques associées

1 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 29 novembre 2022

Contexte

Cette réunion s'est tenue le **29 novembre 2022 à l'Aréna Stade Couvert de Liévin** et a réuni une quarantaine de participants. Elle a tout d'abord permis de rappeler aux participants le contenu du PADD du SCoT de 2008 actuellement en vigueur ainsi que les trois enjeux clés issus du diagnostic territorial. A la suite de cela, les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) leur ont été présentées. Ce PAS représente le projet politique du territoire et vise à répondre aux enjeux clés issus du diagnostic territorial. **Cette présentation a conduit à un débat des personnes publiques associées sur les orientations du PAS** et leur contenu. Les éléments saillants relevés lors du débat ont alimenté la rédaction finale du PAS.



Figure 10: Réunion des PPA du 29 novembre 2022 à Liévin

Éléments saillants des échanges

Un volontarisme a été affiché en faveur des transports alternatifs à la voiture individuelle thermique. Cependant, il a aussi souligné que certaines zones d'activités économiques sont difficilement accessibles autrement qu'en voiture.

Le manque de projection du projet politique de territoire sur 20 ans a été regretté. Par exemple, le PAS présenté ne mentionnait pas d'objectifs de production de logement.

En termes d'activités économiques, les participants ont souhaité que la qualification des emplois proposés sur le territoire soit recherchée. Pour cela, le développement de filières de formation supérieure peut être une solution à envisager. Par ailleurs, le foncier économique doit être rationalisé au regard des capacités limitées à s'étendre.

L'importance de l'offre et de l'accès aux soins a été présentée comme un enjeu primordial pour le territoire. Le PAS doit présenter des solutions afin d'attirer les professionnels de santé sur le territoire.

Enfin, il a été souligné le coût financier de la rénovation énergétique des bâtiments promue dans l'ébauche du PAS.

2 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 13 Février 2024

Contexte

Cette réunion a été organisée le **13 février 2024 à la Maison Syndicale de Lens**. Elle a tout d'abord permis de dresser un état d'avancement de la révision du SCoT et de faire un rappel de la démarche suivie pour l'élaboration du DOO. Les échanges ont ensuite porté sur les dispositions proposées dans les trois chapitres du DOO. **La réunion, parallèlement aux rencontres bilatérales avec les personnes publiques associées**, a permis de recueillir des contributions des PPA. Les éléments saillants relevés lors du débat ont alimenté la rédaction finale du DOO.



Figure 12: Réunion PPA à Lens, 13 février 2024

Éléments saillants des échanges

La réunion a abordé les trois chapitres du DOO ainsi que des questions spécifiques liées à la consommation foncière. Concernant le chapitre 1, les échanges ont porté sur les divers éléments justifiant de la trajectoire démographique, la définition des friches et leur statut actuel et l'importance de la gestion des eaux pluviales en rapport avec la dimension habitat. Il a été souligné la prise en compte de deux règles du SRADDET, la règle 18 sur la densité dans les secteurs propices, en lien avec BHNS et pôles multimodaux, et la règle sur le maintien du pourcentage de résidences principales dans les pôles de l'ossature régionale. Le SCoT a également rappelé l'importance donnée par le DOO à la dimension qualitative de l'aménagement. En lien avec les chapitres 2 et 3, il a été demandé par le SCoT des informations concernant le projet d'hôpital de Liévin-Riaumont. L'attention du SCoT a été attirée sur la contradiction potentielle entre certains supports pour les modes actifs et le développement de la trame verte et bleue. Enfin, concernant la consommation foncière, les échanges ont porté sur la définition de la renaturation et son utilisation par le SCoT. Le SCoT a exposé sa méthode de travail avec les communes sur les projets de renaturation. Il a été rappelé que les derniers décrets permettent une comptabilisation des efforts de renaturation dès 2021 et souligné que certains terrils et carreaux miniers, redevenus des espaces naturels, pourraient être retenus comme des espaces naturels à l'avenir. La Chambre d'agriculture a notamment énoncé une opposition aux opérations de renaturation sur les terrains agricoles. Enfin, les projets d'envergure régionale sont évoqués mais le débat reste dans l'attente du positionnement de la Région.

3 – La réunion des personnes publiques associées (PPA) du 7 mars 2024

Cette réunion a été organisée le **7 mars 2024 sur le site du 9/9 Bis à Oignies** et a rassemblé 33 participants. Elle a tout d'abord permis de rappeler la démarche de co-construction qui a guidé l'élaboration du DOO. A la suite de cela, les trois chapitres du DOO ont été présentés, ainsi qu'un zoom sur les objectifs chiffrés de consommation foncière. Les participants ont pu s'exprimer au cours de la réunion et à l'issue de chaque présentation de chapitre. Les éléments saillants relevés lors du débat ont alimenté la rédaction finale du DOO.



Figure 13: Réunion PPA à Oignies, 7 mars 2024

Eléments saillants des échanges

La réunion a porté sur l'ensemble des chapitres du DOO et a consacré également un temps dédié aux questions de consommation foncière. En lien avec le chapitre 1, quelques interrogations ont été formulées, notamment concernant le risque d'une inadéquation avec le marché immobilier, la réalisation d'un diagnostic de pollution des friches, ainsi que la prise en compte des intentions de réindustrialisation et de croissance des ménages et emplois dans les objectifs de consommation foncière. Il a également été demandé de préciser certaines définitions, comme la logistique commerciale et les friches.

Concernant le chapitre 2, l'association Chlorophylle Environnement s'est exprimée sur différents sujets, dont la nécessité de renforcer les démarches de concertation dans les projets d'aménagement, l'accompagnement vers l'agriculture biologique et la protection des sites de biodiversité. Suite à l'interrogation de Territoires 62 sur l'éventuelle remise en question des ZAC précédemment approuvées, il est rappelé que celles dont le démarrage des travaux a commencé avant la promulgation de la loi Climat et Résilience ne sont pas comptabilisées. Il a aussi été évoqué la question de la récupération des eaux pluviales, en demandant de tenir compte des contraintes géographiques du territoire.

En lien avec le chapitre 3, les acteurs du territoire et des territoires voisins ont émis diverses demandes et rappels. Le SCoT de l'Arrageois a rappelé l'importance de la coopération entre territoires et le SCoT de l'Artois a demandé un approfondissement des liens en matière de mobilités actives et du réseau Tadao.

Enfin, concernant la consommation foncière, quelques interrogations ont été soulevées, à propos des modalités d'identification des projets de renaturation ou la comptabilisation de l'extension de Delta 3 comme projet d'envergure régionale. La DDTM a également formulé plusieurs remarques, dont les suggestions de compensation des hectares dédiés à la renaturation avant de consommer leur équivalent et de territorialisation du rythme de la consommation par grands secteurs.

IV - Les moyens engagés au titre de la concertation et de publicité

A / Mesures de publicités et d'information

Mesures de publicité et d'information institutionnelles

Conformément à l'article R143-14 du Code de l'urbanisme, la délibération du comité syndical du 24 juin 2015 qui prescrit la révision du schéma de cohérence territoriale et qui définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation a fait l'objet des mesures de publicité et d'informations prévues à l'article R.143-15.

Information, communication et participation dématérialisées

Depuis l'engagement de la démarche de révision du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le Syndicat Mixte du SCoT a mis en place des outils transversaux de communication et de concertation. Cela a eu vocation à diffuser largement, et sur plusieurs canaux et supports les informations sur l'avancée de la démarche et les invitations.

Les pages dédiées à la révision du SCoT LLHC sur le site internet du Syndicat Mixte

Conformément à la délibération du comité syndical du 24 juin 2015 déterminant les modalités de la concertation, le public a été régulièrement informé de l'état d'avancement de la procédure

d'élaboration par le biais du site internet du Syndicat Mixte. La démarche d'élaboration du SCoT LLHC a bénéficié d'une visibilité sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT pour lequel des pages dédiées au projet ont été conçues : <https://www.scot-llhc.fr/lelaboration-du-nouveau-scot-llhc>

Ces pages ont permis de :

- Rappeler les grands objectifs constituant la base de la prescription d'élaboration du nouveau SCoT.
- Présenter le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT
- Synthétiser les différentes étapes de la démarche (Diagnostic, PAS, DOO, arrêt de projet)
- Mettre à disposition des habitants et acteurs du territoire les documents validés en Comité Syndical ou en cours d'élaboration
- Informer les habitants sur les actions de concertation et leur permettre de participer en ligne

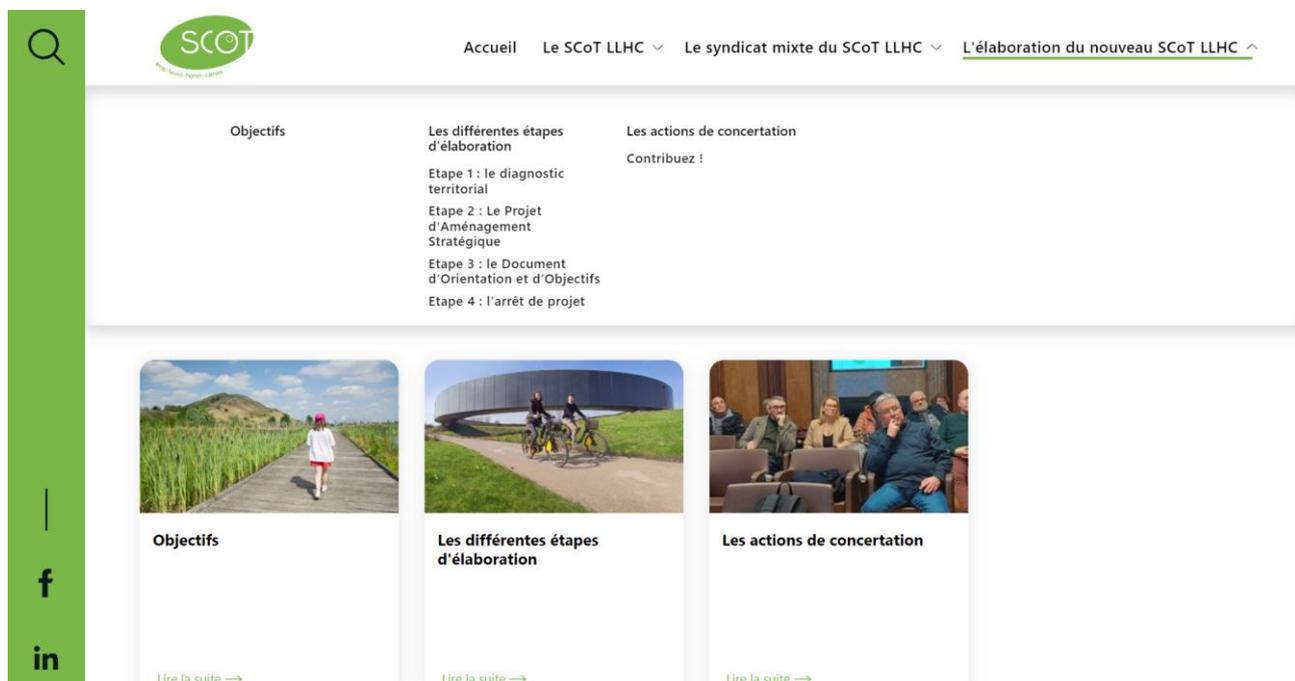


Figure 11: Capture d'écran de la page internet dédiée à l'élaboration du nouveau SCoT

De janvier 2023 à mai 2024, le site internet du SCoT LLHC a été visité 1 913 fois.

L'usage des réseaux sociaux et professionnels

Le Syndicat Mixte a publié sur ses pages **Facebook** et **LinkedIn** pour informer la population sur l'avancement du projet. Ils ont incité les citoyens à se rendre sur le site internet du projet afin de donner leur avis et s'informer sur les moments d'échanges et évènements participatifs qui ont été organisés à chaque étape.

Entre le 19 janvier 2023 et le 25 avril 2024, les publications sur la page Facebook du SCoT ont touché 2970 personnes.

Entre le 16 juin 2023 et le 7 mai 2024, les publications sur la page LinkedIn du SCoT ont touché 3075 personnes.

Au total, l'usage des réseaux sociaux a permis de toucher 6 045 personnes de janvier 2023 à mai 2024.

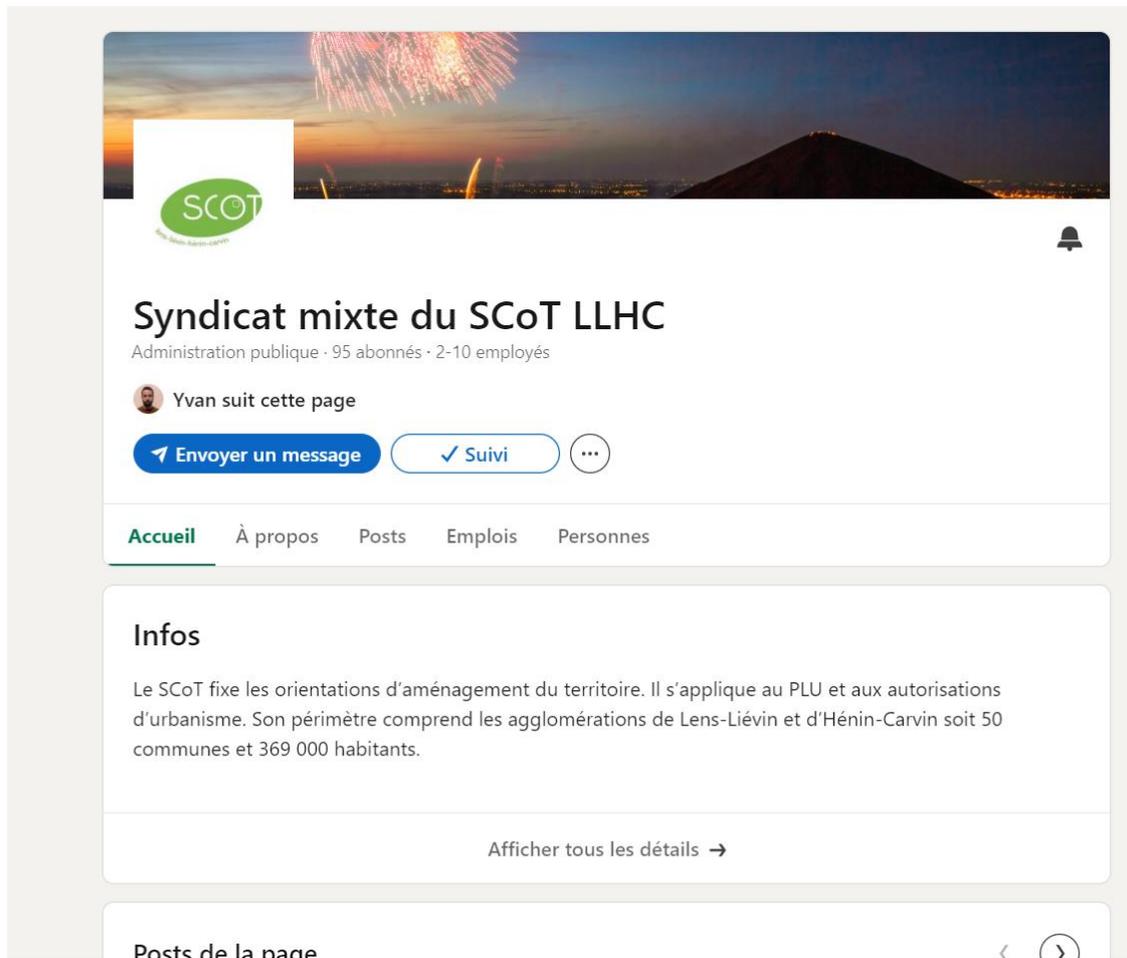


Figure 12: Capture d'écran de la page LinkedIn du SCoT LLHC



Figure 13: Capture d'écran de la page Facebook du SCoT LLHC



Figure 14: Post Facebook de l'Agglomération d'Hénin-Carvin incitant à participer aux réunions publiques d'avril 2024

Plateforme numérique

Le Syndicat Mixte du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a mis en place une page sur son site internet dédiée au recueil des remarques et contributions des habitants du territoire sur le projet d'élaboration du nouveau SCoT : <https://www.scot-llhc.fr/contribuez>.

Contribuez !

Accueil Le SCoT LLHC Le syndicat mixte du SCoT LLHC L'élaboration du nouveau SCoT LLHC

Contribuez !

Chaque habitant des territoires des communautés d'agglomération de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a la possibilité de s'exprimer sur l'élaboration du nouveau Scot.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis, de vos réactions, de vos suggestions, chaque commentaire sera lu et porté à la connaissance des élus du Scot et de ses partenaires institutionnels.

Les champs suivis par * sont obligatoires

Prénom*

Nom*

Courriel*

Figure 15: Capture d'écran de la plateforme de contribution à destination des habitants et acteurs du territoire

B / Usage de la presse

Conformément à la délibération du comité syndical du 24 juin 2015 déterminant les modalités de la concertation, le public a été régulièrement informé de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration par voie de presse. Plusieurs articles ont régulièrement été diffusés dans la presse locale, notamment La Voix du Nord. Parus tout au long du projet, ils ont permis d'informer les habitants du territoire sur ses grandes étapes et sur les différentes dates des réunions publiques.

La phase du diagnostic

**« Avant de réviser le Scot, regards sans concessions sur les atouts et les faiblesses du territoire »,
18 avril 2018**

Avant de réviser le Scot, regards sans concessions sur les atouts et les faiblesses du territoire

C'est un document administratif crucial que les élus sont en train de réviser : le Schéma de cohérence territoriale Lens-Liévin – Hénin-Carvin. Il va donner les orientations des deux agglomérations pour les années à venir avec obligations des intercommunalités et des communes de s'y conformer. Avant la réécriture, place au diagnostic avec l'agence d'urbanisme de l'Artois.

[\(/362779/article/2018-04-20/avant-de-reviser-le-scot-regards-sans-concessions-sur-les-atouts-et-les\)](#)



Avant la réécriture, place au diagnostic avec l'agence d'urbanisme de l'Artois.
PHOTO ILLUSTRATION
LUDOVIC MAILLARD -
VDNPQR



Par EMMANUEL CRÉPELLE
Publié: 20 Avril 2018 à 18h13

🕒 7 min

Figure 16: Article de la Voix du Nord, 20 avril 2018

Cet article, rédigé par Emmanuel Crépelle, présente brièvement les missions du SCoT et reprend les principaux éléments du diagnostic. Il dresse les enjeux du territoire sur les thématiques suivantes : démographie, habitat, organisation urbaine, mobilités et transport, consommation foncière, commerce, emploi et économie, environnement et risques, santé.

La phase d'élaboration du PAS

« Et si l'on s'imaginait le territoire de demain ? », 23 janvier 2023

LA VOIX DU NORD LUNDI 23 JANVIER 2023

Et si l'on imaginait le territoire de demain ?

Logement, développement économique et commercial, santé, transitions climatique et écologique,... Des thématiques qui seront abordées dans le cadre du prochain schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.



Les habitants sont invités à participer à l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Lens.

Figure 17: Article de La Voix du Nord, 23 janvier 2023

Rédigé par Robert Lefebvre, l'article rappelle la définition du SCoT, son périmètre et sa chronologie. Il présente les principales thématiques abordées et écrit que les habitants sont invités à participer, en précisant les informations pratiques liées aux réunions publiques.

« Les enjeux de l'aménagement du territoire présentés aux habitants », 31 janvier 2023

14 **Lens-Liévin-Hénin**

LA VOIX DU NORD MARDI 31 JANVIER 2023

Les enjeux de l'aménagement du territoire présentés aux habitants

Favoriser l'épanouissement des habitants, améliorer leur santé et la qualité de l'environnement, affirmer le rayonnement du territoire. Tels sont les objectifs du projet d'aménagement stratégique porté par les agglos Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Première étape avant la définition du schéma de cohérence territoriale qui dessinera le territoire pour les 20 prochaines années.

Figure 8 : Article de La Voix du Nord, 31 janvier 2023

Egalement rédigé par Robert Lefebvre, l'article présente les principaux objectifs issus du projet d'aménagement stratégique. Il mentionne par exemple l'enjeu de réduire la place de la voiture et de renforcer l'accès aux soins. Il donne également la parole au président du SCoT, Marcello Della Franca

« Peut-on vraiment changer la vie des habitants avec un nouveau SCOT ? », 3 avril 2023

LA VOIX DU NORD LUNDI 3 AVRIL 2023

Peut-on vraiment changer la vie des habitants avec un nouveau SCOT ?

L'améliorer, ce n'est jamais sûr. Mais les orientations fixées dans le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT) auront des incidences concrètes sur l'urbanisation, les grands axes routiers... À un an de l'enquête publique, on fait le point.

Figure 18 : Article de La Voix du Nord, 3 avril 2023

L'article, rédigé par Youenn Martin, reprend et complète la structure des précédents articles. Il définit dans un premier temps les missions d'un SCOT ainsi que ses modalités de gouvernance. Il rappelle également les principaux enjeux et objectifs issus du projet d'aménagement stratégique et présente la suite du calendrier avant l'entrée en vigueur du document.

La phase d'élaboration du DOO



Bonjour

APPELONS-LE SCOTY

SCOT, ça n'est pas une race de chien écossais trop mignon, c'est quelque chose d'infiniment plus rébarbatif mais extrêmement concernant pour les habitants d'un territoire. On vous explique tout (*page 11*) du schéma de cohérence territoriale (*c'est lui, ce fameux SCOT*), pour lequel deux réunions publiques sont programmées cette semaine. On sait d'expérience que ce genre de débat ne déchaîne pas les foules. Idem pour les enquêtes publiques où l'avis de

la population est sollicité. On ne donne pas de leçons. Pour les journalistes aussi, ces enjeux ne sont pas évidents à traiter. Mais l'on s'étonne d'entendre des gens râler après coup – et souvent à juste titre – de l'impact de tel ou tel projet sans avoir pris la peine de le signifier quand cela était possible. On ne sait pas si on vous a convaincus mais au moins, vous ne pourrez plus dire que vous ne savez pas. Et pour rendre le sujet plus sexy ou en tout cas moins aride, appelons-le SCOTY. **H. N.**

Figure 19: Article de La Voix du Nord, 22 avril 2024

Cet article du 22 avril 2024, complété par l'article ci-après, permet de vulgariser le sujet de la révision du SCoT en amont des réunions publiques des 23 et 25 avril 2024.

LA VOIX DU NORD LUNDI 22 AVRIL 2024

Trois bonnes raisons d'assister aux réunions du SCOT à Carvin et Lens

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) peut sembler aride et guère intéressant. Pourquoi faudrait-il assister aux réunions publiques, demain à Carvin et jeudi à Lens ? On a posé la question au directeur du SCOT, Patrice Delattre.



L'aménagement des espaces publics et du cadre de vie fait partie des objectifs ciblés par le SCOT. PHOTO ARCHIVES SEVERINE COURBE

PAR BARBARA FIRKOWICZ
lens@lavoxdunord.fr

LENSOIS.

1 Pour pouvoir échanger

Les réunions publiques du SCOT organisées à Carvin et Lens (lire ci-dessous) sont l'occasion d'échanger avec les élus du territoire de l'arrondissement de Lens sur les différents sujets d'aménagement : l'habitat, les espaces publics, le cadre de vie, les mobilités et le développement économique», précise Patrice Delattre, directeur du SCOT. Quel habitat pour demain ? Comment répondre aux besoins des habitants ? Faut-il créer ou améliorer des espaces verts et naturels ? Comment résoudre les problèmes de circulation sur les autoroutes A1 et A21 ? Quels transports en commun améliorer ? Quid du fameux train qui relierait la métropole de Lille à l'arrondissement de Lens ?

2 Pour connaître le projet

Le SCOT c'est un schéma dessiné pour vingt ans. Les réunions publiques permettent d'en connaître « les orientations et

les objectifs » portés par les agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Que va devenir le territoire d'ici vingt ans ? Comment les collectivités envisagent son évolution ? Comment comptent-elles améliorer les transports, la qualité de l'environnement ?

« Le SCOT c'est un schéma dessiné pour vingt ans. Les réunions publiques permettent d'en connaître « les orientations et les objectifs ».

Peut-on espérer moins de bouchons ? Faut-il favoriser les déplacements à vélo ? Autant de questions qui vont constituer le document fixant les futures règles d'aménagement qui s'imposeront aux communes et aux aménageurs.

3 Pour pouvoir y contribuer

Ce deuxième SCOT « n'est pas un document fait dans un bureau », rappelle Patrice Delattre. Il émane de multiples réunions avec les maires des cinquante communes de l'arrondissement.

Assister aux réunions publiques de Carvin et Lens c'est pouvoir y contribuer en tant que citoyen de même que lors de l'enquête publique qui sera ouverte en novembre. Donner son avis peut avoir un impact estime Patrice Delattre : « On écoute les gens s'ils s'expriment. Le SCOT traite du quotidien des communes et de la population, on ne peut pas imposer des choses déconnectées de leurs attentes, de leur vie. » ■

Le SCOT s'étend sur les 50 communes des agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin (369 437 habitants). Il est présidé par Marcello Della Franca, maire de Montigny-en-Gohelle.

DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques consacrées au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin sont proposées :

- le 23 avril à 18 h à la Pépinière d'initiatives et d'activités créatrices (PIAC), 24, rue des Lilas à Carvin ;
- le 25 avril à 18 h au Louvre Lens Vallée, 84, rue Paul-Bert à Lens.

Figure 20 : Article de La Voix du Nord, 22 avril 2024

L'article de la Voix du Nord, rédigé par Barbara Firkowicz revient sur l'intérêt de participer aux réunions publiques organisées par le Syndicat mixte les 23 et 25 avril à Carvin et Lens et met en avant la possibilité pour les participants de dialoguer, s'informer sur le projet de SCoT et participer à sa co-construction.

V – Synthèse et conclusion sur les apports de la concertation

Ce bilan résume le processus continu de concertation qui a présidé à l'élaboration du nouveau SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Hénin-Carvin. Chaque évènement public ou associant les élus et les personnes publiques associées (PPA) a permis d'alimenter l'élaboration du projet de SCoT.

Lors de chaque grande phase de concertation (diagnostic, PAS, DOO), le Syndicat Mixte a présenté l'état d'avancement de la révision du SCoT aux différents acteurs (élus, techniciens associés, habitants) ce qui a permis à chacun d'eux de réagir et de contribuer à l'élaboration du projet.

Ainsi, tout au long de l'élaboration du projet de SCoT, le Syndicat Mixte a mis en œuvre une concertation propre à favoriser la participation des différents publics et à prendre en compte leurs contributions dans l'élaboration des documents. Les principaux sujets évoqués à plusieurs reprises par les participants ont permis de renforcer leur inscription dans le projet politique et leur déclinaison dans le PAS et dans le document d'orientation et d'objectifs notamment sur les sujets relatifs à :

- La promotion de nouveaux modèles d'aménagement en matière d'habitat
- La recherche de nouveaux équilibres entre les centres-villes et les zones périphériques,
- Le développement maîtrisé des grands entrepôts logistiques, consommateurs en fonciers, peu créateurs d'emplois et générateurs de flux routiers
- Les objectifs de réduction du rythme de la consommation foncière et leur mise en œuvre
- L'amélioration des mobilités, notamment transports collectifs et modes actifs, et leur décarbonation
- L'intensification du transport ferroviaire
- La mise en œuvre de transitions énergétique, écologique et climatique du territoire
- L'importance de l'offre et de l'accès aux soins
- Le développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement.
- ...etc.

Plusieurs points précis ont également pu alimenter les différents documents afin qu'ils soient adaptés au mieux à la réalité du territoire et aux attentes des élus, techniciens et habitants du territoire.